

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

Poste :

Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du Journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 MARS

## LA LOI MILITAIRE AU SÉNAT

La commission de l'armée, présidée par M. de Freycinet, a terminé l'étude du projet de loi sur le recrutement de l'armée. Voici les principales dispositions qu'elle a adoptées :

Obligation du service militaire égal pour tous et sa durée portée à vingt-cinq années.

Les individus nés en France de parents étrangers qui eux-mêmes y sont nés sont inscrits en qualité de Français sur les tableaux de recensement et soumis à toutes les obligations du service militaire.

En ce qui concerne les dispensés, le projet de la commission inaugure un système tout nouveau. En temps de paix, sont dispensés du service d'activité, sur leur demande, mais après un an de présence sous les drapeaux, et renvoyés en congé dans leurs foyers jusqu'à la date de leur passage dans la réserve : les aînés d'orphelins, les fils uniques de veuve, les aînés d'une famille de sept enfants au moins ;

Le plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes de recrutement ;

Ceux dont le frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe ;

Ceux dont un frère sera mort en activité de service ou aura été réformé pour blessures.

Peuvent être en temps de paix dispensés sur leur demande, à titre provisoire, du service d'activité, après un an de présence sous les drapeaux, et envoyés en congé dans leurs foyers, les jeunes gens qui remplissent effectivement les devoirs de soutiens indispensables de famille.

Sont encore dispensés du service d'activité, en temps de paix, sur leur demande et après un an de présence sous les drapeaux :

1° Les jeunes gens qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans les fonctions de l'instruction publique et y remplissent effectivement un emploi de professeur ou d'instituteur ;

2° Les jeunes gens qui ont obtenu ou qui pour-

suivent leurs études en vue d'obtenir : soit le diplôme de licencié ès lettres, ès sciences, de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, de vétérinaire, ou le titre d'interne nommé au concours ; soit le diplôme de l'Ecole des Chartes, de l'Ecole des langues orientales vivantes et de l'Ecole d'administration de la marine ; le diplôme supérieur délivré aux élèves externes par l'Ecole des ponts et chaussées, l'Ecole supérieure des mines, l'Ecole du génie maritime, l'Ecole centrale des arts et manufactures, l'Institut national agronomique, les Ecoles nationales de Grandjourn, de Grignon, de Montpellier, l'Ecole des mines de Saint-Etienne, les Ecoles d'ouvriers mineurs d'Alais et de Douai, des arts et métiers, des hautes études commerciales et des Ecoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat.

On place dans la même catégorie un grand prix ou un premier prix des beaux-arts ou du conservatoire de musique, les jeunes gens exerçant les industries d'art qui sont désignées par les chambres syndicales (le nombre de ces derniers ne devra pas dépasser un demi pour cent du contingent) ; les élèves ecclésiastiques qui se destinent à l'exercice du culte.

Pendant leur année de service, ceux-ci seront incorporés dans les sections d'infirmiers, comme les étudiants en médecine et les pharmaciens.

Le nombre total des dispensés ne pourra dépasser 4/10 du contingent annuel, soit 6,000 hommes.

Si par la suite ces jeunes gens ne satisfaisaient pas aux conditions voulues pour jouir de la dispense, ils seraient rappelés sous les drapeaux pendant deux années complémentaires.

Sont assujettis au paiement d'une taxe militaire annuelle :

- 1° Les jeunes gens exemptés de tout service militaire ;
- 2° Ceux qui auront été ajournés ;
- 3° Ceux qui auront été classés dans les services auxiliaires ;
- 4° Ceux qui auront bénéficié des dispenses ;
- 5° Ceux qui auront été dispensés comme résidant à l'étranger.

Les jeunes gens visés au paragraphe premier payeront la taxe depuis l'appel de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge jusqu'à la libération de cette même classe de toute obligation militaire.

La taxe militaire se compose de deux éléments :

1. Une taxe personnelle de 12 fr. ;
2. Une taxe proportionnelle au montant des contributions directes payées par l'assujetti.

La loi de finances fixera chaque année la quotité de cette taxe proportionnelle.

Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement :

- De l'armée active pendant trois ans ;
- De la réserve de l'armée active pendant six ans ;
- De l'armée territoriale pendant six ans ;
- De la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

Tout homme appartenant à la cavalerie peut contracter un rengagement d'un an dans le cours de sa troisième année de service. Il aura droit, pendant la quatrième année, à une haute paie dont le taux sera fixé par les tarifs de la solde.

Il ne restera que trois ans dans la réserve de l'armée active ; il passera dans l'armée territoriale et, par suite, dans la réserve de cette armée, deux ans avant la classe à laquelle il appartient.

L'application des dispositions précédentes et le paiement des primes de rengagement demandent annuellement une augmentation d'environ vingt millions de dépenses ; mais comme d'autre part le produit des taxes militaires imposées à tout citoyen pour chaque année de service dont il sera dispensé s'élèvera à près de 25 millions, le budget n'aura en résumé aucun frais à supporter.

Il sera même prélevé trois millions sur le chiffre de la taxe militaire pour indemniser les familles pauvres dont les fils, soumis à la loi commune, auront été appelés pendant un an sous les drapeaux.

### MACHINE EN ARRIÈRE

Il n'y a rien de plus curieux que d'examiner de près les idées de réforme de l'ex-

trême-gauche. On finit toujours par s'apercevoir qu'elles aboutissent à un retour en arrière. La Chambre est notamment saisie en ce moment d'un projet pour « l'extinction du paupérisme, la diminution des impôts, la suppression de la dette publique, etc., etc. », le tout obtenu par une « transformation de la propriété. » Après avoir substitué l'Etat aux collatéraux, MM. Clémenceau et Maret créent un nouvel ordre de propriété. L'Etat sera tenu de vendre ses biens, « par adjudication publique, à des acquéreurs de nationalité française, aux conditions expresses d'être occupés et exploités par les acquéreurs eux-mêmes et de ne pouvoir jamais devenir, par voie de fermage ou de loyer, l'objet d'une rente perpétuelle », c'est tout simplement la résurrection de la propriété féodale avec ses charges et ses servitudes. Il est vrai que, pour comble, M. Clémenceau et ses amis demandent que le propriétaire ne puisse posséder plus de cinq hectares. C'est une disposition empruntée à Confucius. De sorte qu'en résumé, c'est une espèce de féodalité chinoise qu'on nous offre comme un progrès. N'est-ce pas charmant ?

### LA MISSION DU GÉNÉRAL BILLOT

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

« Le général Billot, de retour de Berlin, a été reçu par M. Florens, ministre des affaires étrangères. Il lui a fait savoir que la mission française envoyée aux obsèques de l'empereur Guillaume avait été reçue avec la plus délicate courtoisie et qu'elle avait été l'objet des plus grands égards.

« Le général Billot, ainsi que l'ont fait les autres missions étrangères, a offert une couronne à l'empereur défunt. Il a également déposé une double couronne sur la tombe des soldats français décédés à Berlin au cours des événements de 1870.

« L'envoyé extraordinaire du Gouvernement de la République française a été reçu par le comte Herbert de Bismarck. Il a été reçu, en outre, par le prince chancelier, avec

15 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

### L'Institrice à Berlin

PAR M<sup>lle</sup> MARIE MARÉCHAL.

« Je passai la soirée à me représenter le plaisir que la chère petite aurait à défaire ses nombreux paquets. Je n'avais pu malheureusement répondre complètement à ses désirs ambitieux. Je savais que Raoul lui avait offert une poupée en gage d'alliance, dès le premier jour ; mais comme il lui avait laissé le choix entre ladite poupée ou toute autre chose, Frida avait répondu, en hésitant un peu, qu'elle préférerait une jolie chèvre des Alpes, comme celle de l'hôtel où l'on prenait des granits, ou bien encore une marmotte... un chamois aux cornes déliées.

« Et pourquoi pas un petit ours, pareil à celui qu'un saltimbanque promenait la veille, derrière la mère oursonne ?

« Raoul répondit d'un air sérieux qu'il avait peur des ours, ce dont Frida parut fort étonnée. Son grand ami ne devait avoir peur de rien, puisqu'il avait osé faire la guerre à la Prusse, — pas à

lui tout seul, il est vrai — s'empressa-t-elle d'ajouter.

« Vers le soir, il me prit fantaisie de faire un tour jusqu'à la villa qu'habitaient Giselle et son élève.

« Le temps était charmant : pas un nuage au ciel, les rayons de la lune pénétraient doucement une atmosphère diaphane comme celle où marchent aux Champs-Élysées les élus de Virgile. Méran semblait en fête. Les lumières s'allumaient peu à peu dans chaque maison, éclairant les volubilis, qui montent partout à l'assaut des balcons ; les touffes d'œillets et de géraniums s'épanouissaient entre les rideaux de mousseline qui voltigeaient par les fenêtres entr'ouvertes.

« Chacun s'appêtait pour la fête du soir au Casino. Je ne courais donc aucun risque d'être rencontré par les promeneurs, occupés de leur toilette. Mon hôte s'étonna d'abord de me voir sortir. Il exprima l'espoir que l'entorse de Son Excellence se trouvât mieux du bon sir de Méran et de la cuisine de l'hôtel. Mais il m'avertit aussi que mon Excellence aurait bien chaud avec ce grand manteau.

« Ne te moques pas de moi, Arnold, j'avais un peu revêtu, pour n'être reconnu de personne, le costume d'Almaviva de la Comédie-Française.

« Ainsi déguisé, mais sans guitare, je te prie de le croire, j'arrivai jusqu'au pied du balcon enquir-

landé de la villa, et je m'y tins coi à l'ombre d'un pilier de bois découpé.

« Trois personnes étaient sur le balcon.

« Je n'eus pas de peine à reconnaître la silhouette gracieuse de Giselle. Pour la première fois depuis que je la connais, elle avait quitté son costume de deuil, et portait une robe d'une nuance claire et d'une étoffe légère qui lui donnait quelque chose d'aérien. Raoul était auprès d'elle, accoudé sur le balcon, répondant gaiement aux agaceries de Frida, qui tournait autour d'eux avec la liberté d'une enfant sûre d'être toujours bien accueillie.

« — Non, mademoiselle Frida, disait-il, rassurez-vous ; je ne projette aucune excursion à moi tout seul, comme un égoïste que vous me supposez d'être. D'ailleurs, je ne suis point équipé pour les expéditions de ce genre. Je n'ai pas un seul clou à pointe de diamant à mes souliers. Comment voulez-vous que je m'en tire à moins que vous ne me prêtiez l'Alpen-stock, où vous avez fait graver au fer chaud vos excursions au Jardin des Rosés ?

« — Si il est possible de se moquer ainsi de moi ! s'écria la petite fille. Je ne demandais pas mieux, certes, que d'escalader les plus hautes montagnes, mais tout est impossible avec Dorothee.

« — Qu'est-ce que Dorothee ? Une de vos poupées, sans doute ? demanda gravement Raoul.

« — Non, monsieur, je n'appellerai jamais mes poupées du nom de Dorothee. Je déteste trop cette vilaine fille, qui me suit partout comme un espion, afin de rapporter à maman tout ce que je fais et tout ce que je dis.

« — Ah ! c'est cela Dorothee ! Alors, elle en aura de belles à raconter aujourd'hui, car il me semble que vous l'avez traitée assez lestement en lui interdisant de vous suivre à la promenade.

« — Mais oui, répliqua Frida d'un petit air satisfait. Je lui ai dit que quand on était avec un officier comme vous, on n'avait pas besoin de sa protection. Oh ! c'est que je sais me faire obéir, quand je le veux bien.

« Comme ces derniers mots finissaient, un orgue de Barbarie, dont les sons, d'abord lointains, s'étaient rapprochés peu à peu, vint se placer devant la villa. Les fenêtres éclairées et ouvertes lui faisaient espérer quelque bonne aubaine.

« Tu riras de moi, si tu veux, Arnold, mais jamais musique de grand maître, interprétée par les meilleurs artistes, ne me fit éprouver ce que j'éprouvai ce soir-là.

« C'était le refrain d'une chanson allemande bien connue.

« Partout où tu es, mieux vaut que le pays des myrtes et des citronniers. »

« Elle était là !... comme une blanche et poéti-



lequel il s'est entretenu pendant près d'une heure. »

## VOYAGE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Extrait des dépêches Havas :

A Saint-Germain-des-Fossés, le général Boulanger a déjeuné au buffet avec sa fille. Il n'y a eu aucune manifestation.

A Riom, à Gannat et à Saint-Germain-des-Fossés, quelques curieux se tenaient sur le quai de la gare au moment de l'arrivée du train. Au dehors il y avait peu de monde.

On se découvrait en voyant passer le général Boulanger; mais très peu de cris ont été poussés.

A Moulins, quelques officiers et quelques curieux attendaient sur le quai le passage du train. Il y a eu deux ou trois cris de : Vive Boulanger !

Personne à l'extérieur.

A Saint-Pierre, les élèves des écoles des deux sexes et quelques habitants se trouvaient à la gare.

A Nevers, une foule assez nombreuse stationnée en dehors des barrières, poussant des acclamations.

Sur le quai, une cinquantaine de personnes sont venues saluer le général Boulanger.

▲ PARIS

Une centaine de personnes tout au plus, voyageurs, curieux et journalistes, stationnaient sur les quais du débarcadère où nul ne pouvait pénétrer sans un billet de chemin de fer.

Au moment de l'arrêt du train, une petite bousculade s'est produite, chacun se précipitant vers le compartiment d'où descend le général.

MM. Laguerre et Vergoin sont des premiers à serrer la main du général.

Quelques cris de : « Vive Boulanger ! » se font entendre.

Le général salue et gagne rapidement sa voiture où il prend place avec la plus jeune de ses filles qui, comme on le sait, l'avait accompagné à Clermont-Ferrand.

Quelques curieux entourent la voiture et de nouveaux cris de : « Vive Boulanger ! » retentissent. Mais en un clin d'œil une escouade de gardiens de la paix fait reculer les manifestants et la voiture part au grand galop suivie par une bande d'enfants qui, bientôt las de paélauger dans la boue, se dispersent à l'entrée de la rue de Lyon.

Une vingtaine de personnes attendaient devant l'hôtel du Louvre l'arrivée du général; parmi ces vingt curieux il y avait certainement bien douze agents en bourgeois.

A six heures et demie, quand la voiture vint se ranger le long du trottoir, quelques cris de : « Vive Boulanger ! » se firent entendre. Le général et sa fille descendirent du coupé et entrèrent dans l'hôtel sans qu'il se produisît d'autre incident. Les portes furent immédiatement fermées derrière eux.

Puis vinrent quelques entêtés braillards qui poussèrent des clameurs diverses, entre autres les cris de : A bas Logerot ! A bas Carnot ! » et même « Vive l'empereur Bou-

que apparition, et je me disais que pour elle, si elle y consentait, je quitterais mon pays, ma carrière des armes, tout espoir d'avenir autre qu'elle, pour la suivre où il lui plairait de me faire signe d'aller.

« Partout où tu es, mieux vaut que le pays des myrtes et des citronniers. »

« Voilà ce que me disait l'habile musicien.

« Étrange magicienne que la musique ! Si elle n'exprime pas comme la parole, si elle ne peint pas comme le pinceau, si elle ne décrit pas comme la plume, elle éveille en nous, à nos heures, mille sentiments divers qu'aucun autre art ne serait capable de provoquer.

« Elle va chercher à leur source cachées les désirs refoulés, les espérances secrètes, les vœux inavoués; elle leur donne un corps, elle les rend présents à nos yeux.

« Interprète intelligent de nos pensées, elle éveille en nous, avec la même mélodie, la joie ou la douleur, la crainte ou l'espérance, selon la disposition du moment présent. J'ai entendu des valses qui me faisaient pleurer, bien qu'elles ne fussent pas, à proprement parler, des réminiscences personnelles, tandis qu'autrefois il y avait des jours où la Marche funèbre de Chopin, elle-même, ne m'aurait pas arraché une larme.

« J'en étais là hier soir. Quels maux pouvaient

langer ! » et la foule s'amassa sous les arcades. Jusqu'à huit heures, des groupes stationnèrent à l'entrée de l'hôtel dont les portes avaient été rouvertes.

A sept heures un quart, un petit omnibus du chemin de fer avait amené les nombreux bagages du général. L'intérieur du véhicule était rempli de fleurs offertes par les Clermontois au départ de l'ancien chef du 13<sup>e</sup> corps d'armée.

## CONSEIL D'ENQUÊTE

La composition du Conseil d'enquête est l'objet de toutes les conversations de couloirs. Certains prétendent que les membres de ce conseil sont réputés comme capables de fermeté autant que d'impartialité. Les boulangistes les considèrent comme suspects.

Nous vous ferons grâce des pronostics sur la décision du Conseil que nul ne saurait prévoir. M. Boulanger devait être entendu samedi soir par le rapporteur. L'inculpé a dû comparaître ce matin même devant le Conseil.

Une nouvelle dont la gravité n'échappera à personne : au ministère des affaires étrangères on considère comme certaine la rupture des négociations avec le gouvernement italien pour la conclusion d'un traité de commerce.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Les nouveaux dignitaires de la cour. — L'Empereur Frédéric vient de constituer le personnel de sa cour : le comte Radolinski est nommé grand maréchal de la cour; le major von Lyncker, maréchal de la cour; le comte Seckendorff, surintendant de l'impératrice; la princesse Hatzfeld-Trachenberg, surintendante. Pour le moment, le comte Otto de Stolberg-Wernigerode remplira les fonctions de ministre de la maison de l'empereur.

Députations auprès des cours étrangères. — L'Empereur vient de désigner les personnes chargées d'aller remercier les chefs des États étrangers qui se sont faits représenter ou qui ont assisté aux funérailles de l'empereur Guillaume. Le comte Lehndorff ira remplir cette mission à Vienne, le prince de Hohenlohe - Ingelfingen (Koschentin) à Rome, le prince Hartzfeld-Trachenfeld au Vatican, le général de Werder à Saint-Petersbourg, le général von Allen à Paris, le général von Loë à Londres, le prince Antoine Radzivil à Madrid et à Lisbonne. Les agents diplomatiques accrédités rempliront la même mission auprès des autres cours.

## LA SANTÉ DE L'EMPEREUR

On remarque beaucoup que ni le bureau du Reichstag ni celui du Landtag n'ont encore pu es d'audience de l'empereur, et on en tire de fâcheuses conclusions relatives à la santé de l'empereur.

Cependant tous les ministres ont été mandés vendredi à midi chez l'empereur, où une

m'atteindre au pied de cette maison bénie? Ne contenait-elle pas tout ce qui me reste de bonheur et d'espérance ici-bas?

« L'orgue allait toujours !... »

« A cette heure, il laissait pour moi, bien loin derrière lui, la Symphonie pastorale, cette admiration persévérante de ma jeunesse.

« Que me fait le chant de la caille, le fracas de l'orage, l'allégresse des villageois ? »

« Je n'entends que ces mots :

« Partout où tu es, mieux vaut que le pays des myrtes et des citronniers. »

« Le musicien s'éloigne, et Giselle, après son départ, comme si elle répondait à ma pensée, répète sur le piano la vieille mélodie allemande que Raoul fredonnait de sa voix de baryton.

« Je le voyais aller et venir dans le petit salon, feuilleter la musique éparse sur le piano, revenir au balcon, respirer la fraîcheur du soir.

« — L'admirable pays ! s'écria-t-il. Tout semble réuni : la beauté des aspects, la pittoresque des mœurs, la pureté du ciel :

« Ainsi les vents du sud t'apportent la beauté, Mon Tyrol, et les vents du nord la liberté ! »

« Sans parler de M<sup>lle</sup> Frida qui brûle d'envie de se faire entendre à son tour.

« Je m'éloignai le cœur à la fois déchiré et ravi. Qui m'empêche donc de nommer un jour Raoul mon frère, d'avoir ce doux foyer domestique

réunion du conseil a eu lieu sous la présidence du souverain.

Le Gaulois a reçu la dépêche suivante de Berlin, 24 mars :

« Le docteur Mackenzie a découvert aujourd'hui, dans la gorge de l'empereur, au-dessus des cordes vocales, un nouvel abcès. Cet abcès, qui est de la grosseur d'un grain de café, a dû se former depuis huit jours au moins. »

AUTRICHE. — Une parole que le baron de Bauër, le nouveau ministre de la guerre, a prononcée en recevant plusieurs officiers, est vivement commentée dans les cercles politiques et militaires :

« La gravité des circonstances que nous traversons nous fait un devoir de ne pas perdre un instant pour nous préparer à une lutte qui devient de plus en plus probable. »

L'empereur a décidé qu'il y aurait encore trois grands conseils militaires avant les fêtes de Pâques.

D'après ce qui se dit, l'arrivée du roi de Roumanie dans la capitale de l'Autriche-Hongrie n'est pas sans rapport avec l'incertitude de la situation.

On dit que le roi est venu conférer avec l'empereur François-Joseph au sujet d'une agression dont la Galicie est menacée par la Russie.

Depuis quelques jours, on ne parle que de bruits de guerre.

RUSSIE. — On vient de découvrir à Odessa un complot nihiliste.

Dans une maison isolée, une réunion de dix-neuf personnes a été surprise par la police.

La résistance a été acharnée.

Deux nihilistes ont été tués, quatre blessés. Cinq agents de police ont été blessés mortellement.

On assure que les deux nihilistes qui ont succombé dans la lutte sont deux officiers.

## REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 25 mars 1888.

Le marché a arrêté son mouvement de reprise. Tout en restant ferme, il n'ose pas avancer. Nos rentes gardent le statu quo, nous ne croyons pas que ce soit pour longtemps. Nous laissons le 3 0/0 ancien en réaction à 82.05, le 4 1/2 0/0 à 107.05.

Les actions du Crédit Foncier ont toujours un courant d'affaires très actif au comptant et à terme; en les recherche à 1.375. Les obligations foncières et communales ont conservé d'excellentes tendances. Les obligations foncières 1879 ne sont plus séparées du pair que par une dizaine de francs. C'est une faible marge qui disparaîtra dans le courant de l'année. Les bons de la Presse sont recherchés à 22 francs, les bons à Lots à 130 francs.

Cours très fermes sur les actions de la Société Générale qui se négocient à 455 francs. L'assemblée générale reste fixée au jeudi 29 courant.

Les Dépôts et Comptes courants maintiennent fermement le cours de 600.

La Foncière-Vie s'engage à servir une rente viagère payable à dater du décès de l'assuré à un bénéficiaire désigné dans le contrat, mais seulement dans le cas où le bénéficiaire survit à l'assuré. Cette combinaison (dite rente de survie) permet aux personnes qui n'ont pas de fortune

où régèrerait Giselle ?

« Arnold, j'ai eu tort de venir ici. Mes espérances éteintes se sont ranimées de leurs propres cendres. J'avais retrouvé le calme au prix de mille combats, il me va falloir recommencer la lutte. »

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>e</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Nous apprenons que depuis plusieurs jours on vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, à la suite de baisse de prix :

Le Sucre, 4 fr. 05 le kilogramme;

Le Café grillé, 2 fr. 30 le 1/2 kilogramme;

La Bougie, 0,05 cent. de moins par paquets sur toutes les sortes;

Les Petits pois et Haricots verts, 0,50 cent. la boîte;

Le Savon blanc extra, 0,30 cent. le 1/2 kilogramme.

personnelle mais qui sont dans l'obligation de pourvoir aux besoins de parents âgés, de leur garantir des ressources dans le cas de décès prématuré.

Le nombre des signataires des pétitions parvenues à la Chambre en faveur des obligations à lots de Panama dépasse actuellement 200.000. Les députés se rendant compte de l'urgence qu'il y a à statuer sur cette question, bien que la Compagnie ait reçu de sa récente souscription des fonds qui assurent tous les services et la continuation des travaux. Il faut donc s'attendre à un mouvement de reprise sur les actions qui cotent 273.75.

La Banque d'Escompte de Paris paraît préparée à une reprise sérieuse. Le succès de plusieurs sociétés auxquelles elle a fourni son concours n'est pas étrangère à cette reprise.

Les sociétés immobilières sont en progrès. Ce mouvement est dû principalement à des combinaisons préparées avec une grande intelligence par la Société des Immeubles de France. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui vont se tenir le 27 courant édifient pleinement les actionnaires sur l'excellente situation de cette société.

Les actionnaires de l'Assurance Financière sont convoqués pour le 5 avril en assemblée générale à l'effet de nommer un nouveau directeur.

La Société Industrielle des Métaux conserve une grande fermeté aux cours de la précédente clôture.

Le Corinthe se tient de plus en plus mal à 232.50. La Transatlantique s'échange à 520.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1.030.

Le marché des actions et obligations de nos chemins de fer est très actif et les cours supérieurement tenus.

## Les circonscriptions pénitentiaires

Par décret en date du 20 mars :

Sont répartis, en 33 circonscriptions pour la France et en 3 circonscriptions pour l'Algérie, les maisons d'arrêt, de justice et de correction, les chambres ou dépôts de sûreté et tous établissements qui, sans appartenir à l'État, reçoivent, pour être détenues, des personnes dont l'État a l'entretien à sa charge et pour lesquelles ses représentants exercent autorité et contrôle.

Les directions de circonscriptions pénitentiaires fixées au siège d'un établissement dit de longues peines sont rattachées à la direction de cet établissement et confiées au même directeur.

Le nombre des directions de circonscriptions ainsi rattachées à des établissements de longues peines est de 18 pour la France et 1 pour l'Algérie.

Un autre décret est ainsi conçu :

« Article 1<sup>er</sup>. — Onze emplois de directeurs de circonscriptions pénitentiaires sont supprimés à dater du 1<sup>er</sup> avril 1888. »

« Art. 2. — Il sera procédé par décisions ultérieures à la fixation nouvelle des circonscriptions. »

Un tableau annexé au décret du 20 mars fait connaître les nouvelles circonscriptions avec leurs sièges.

Voici les circonscriptions de notre région :

43<sup>e</sup>, Rennes (Maison centrale) : Ile-et-Vilaine, Mayenne et Manche.

44<sup>e</sup>, Landerneau (Maison centrale) : Finistère, Côtes-du-Nord.

45<sup>e</sup>, Nantes : Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée.

46<sup>e</sup>, Fontevault (Maison centrale) : Maine-et-Loire et Sarthe.

47<sup>e</sup>, Thouars (Maison centrale) : Deux-Sèvres et Vienne.

48<sup>e</sup>, Tours : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Cher et Indre.

25<sup>e</sup>, Angoulême : Charente, Haute-Vienne et Corrèze.

26<sup>e</sup>, Bordeaux : Gironde, Charente-Inférieure et Dordogne.

M. Viard, directeur de la 48<sup>e</sup> circonscription pénitentiaire, au Mans, est nommé directeur de la Maison centrale de Thouars.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier, une brillante et nombreuse assistance s'est rendue à l'église Saint-Pierre. Une double attrait attirait cette foule : la parole éloquent de l'éminent R. P. Duponchel, le prédicateur de la station de carême, et l'exécution du Stabat mater de Rossini, œuvre magistrale devant laquelle échouent bien des élèves du Conservatoire, et qui a été rendue sous les voûtes de Saint-Pierre avec un succès qui fait le plus grand honneur à tous les artistes amateurs.



Notre charmante diva saumuroise, qui se prodigue toujours avec tant de bonne grâce, a droit, pour la façon exceptionnelle dont elle a chanté la seconde strophe, aux éloges les plus complets, et nul doute qu'en tout autre lieu elle n'eût été chaleureusement applaudie et bissée. Tous les dilettantes eussent également été heureux d'exprimer à M. Halbert, le chef d'orchestre, et à tous ses exécutants, leurs félicitations pour ces résultats que l'on doit à leur persévérance et à leur profond savoir. Ils ont confirmé, ce que l'on savait déjà, qu'à Saumur les amateurs savent apprécier la musique religieuse et l'interprètent avec cette âme et ce sentiment que respirent les proses, sentiment qu'ont rendus avec tant de fidélité les grands maîtres.

Les amateurs de bonne musique auront occasion d'entendre de nouveau ce même *Stabat* qui sera exécuté vendredi soir, pour clôturer les cérémonies du Vendredi-Saint.

M. le général Danloux, commandant l'École de cavalerie, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée en son hôtel, à Saint-Germain-en-Laye, dans sa 90<sup>e</sup> année.

Nous adressons à M. le général Danloux l'expression de notre sympathique condoléance.

**CONFÉRENCE DE LA LIGUE DES PATRIOTES**

M. Henri Deloncle, le conférencier de la Ligue des Patriotes, a donné hier, au Théâtre, la conférence annoncée.

Le bureau était présidé par M. Doussain, l'un des ardents patriotes de l'Union Saumuroise, assisté de M. Milon à sa gauche, et de M. Deloncle à sa droite. La scène était occupée par les membres de l'Union Saumuroise, auxquels s'étaient joints des délégués étrangers de Tours et d'Angers.

Après une fantaisie sur les *Noces de Jeanette*, brillamment exécutée par la Musique municipale, M. Doussain a ouvert la séance en remerciant l'assistance de son empressement, puis a donné la parole à M. Deloncle.

Nous reviendrons sur cette conférence.

**L'ASSEMBLÉE DES RÉCOLLETS**

Malgré un temps très incertain, il y avait foule hier aux Récollets. Les marchands, saltimbanques et camelots de toutes sortes ont fait recette, et les bébés n'ont pas mal dévalisé les boutiques de moulins.

La musique de l'École mutuelle, sous la direction de M. Meyer, a exécuté différents morceaux avec beaucoup d'ensemble, et les chœurs que les enfants ont chantés ont été particulièrement applaudis.

Peu de temps après le dernier morceau de musique, les nuages qui menaçaient depuis longtemps ont crevé, et la foule s'est dispersée en tous sens, sous une pluie torrentielle.

Il est regrettable qu'une autre fête du même genre n'ait pas lieu à une époque plus avancée de l'année : on jouirait mieux de notre magnifique Jardin des Plantes. Hier, en effet, malgré les efforts du jardinier qui avait sorti ses belles plantes et artistement préparé ses allées, plates-bandes, etc., il n'y avait rien de printanier dans la végétation, et il n'était pas en pouvoir humain de faire surgir le moindre bourgeon qui égale et la vue et l'odorat.

Les habitants du quartier de Nantilly seraient heureux de voir, eux aussi, le public se porter vers notre bel établissement de viticulture. Le commerce y gagnerait toujours quelque chose. Il faut espérer que, lorsque sera construite l'avenue projetée qui doit relier en droite ligne la rue des Boires au Jardin des Plantes, la municipalité créera une seconde assemblée des Récollets pour le milieu de la belle saison.

**Union des Sports de Tours**

La lettre suivante a été adressée au président du Véloce-Club de Saumur :

Monsieur le président,

En vue du meeting qui doit avoir lieu à Tours le jour de Pâques, nous vous serions obligés de nous avertir par lettre, quelques jours à l'avance, du nombre approximatif de membres qui prendront part à cette réunion, par quelle route et à quelle heure vous comptez arriver.

Si nous sommes prévenus à l'avance, nous nous ferons un véritable plaisir d'envoyer des délégués au-devant de vous.

Les prix les plus avantageux que nous ayons trouvés sont ceux présentés à l'hôtel des Négociants, rue Nationale (très recommandé).

Déjeuner, 3 fr. ; dîner, 8 fr. ; chambre, 3 fr.

et 2 fr. si l'on prend ses repas à l'hôtel.

Vous serez assez bon d'aviser le maître d'hôtel, le jour de votre départ, du nombre exact de ceux d'entre vous qui prendront part au dîner.

Nous espérons qu'en raison de l'intérêt que présente cette réunion, vous viendrez aussi nombreux que possible.

Recevez, monsieur le président, l'expression de mes dévoués sentiments.

Le secrétaire,  
BOUCHARDEAU,  
48, rue Marceau, Tours.

Comme il n'y aura de réunion à la Société du V.-C.-S. qu'après les fêtes de Pâques, les sociétaires sont priés de considérer cette lettre comme une invitation.

On est prié de faire connaître, avant jeudi au plus tard, à M. Baudrier, président, son adhésion.

Les renseignements et l'heure du départ seront fournis par M. le président V.-C.-S. On espère que la majeure partie du V.-C.-S. répondra à la gracieuse invitation de leurs camarades, dont, d'ailleurs, un certain nombre font partie de notre Société.

**Publications de mariage.**

Georges-Louis Guérineau, négociant, de Saumur, et Anne-Marie-Augustine-Alice Lecointe, sans profession, de Tours.

Charles Martineau, bijoutier, et Marthe Desnoues, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis Martineau, tailleur de pierre, de Montreuil-Bellay, et Augustine-Marie-Angèle Doc, sans profession, de Saumur.

Arthur-Auguste Dupoux, comptable (veuf), de Paris, et Zélie-Marie-Louise Maurice, sans profession, de Saumur.

Fernand-Lucien Finet, cocher, et Augustine-Renée Billot, couturière, tous deux de Saumur.

Eugène Vacher, serrurier, et Eugénie Augustin, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Auguste Desmait, cultivateur, de Saint-Cyr, et Armandine Michelet, sans profession, de Saumur.

Alphonse Boulay, tailleur de pierre, de Longué, et Augustine-Marie Hayes, couturière, de Saumur.

Louis Couturier, sans profession, de Saumur, et Camille-Pauline Loriooux, sans profession, de Mathurin.

Arthur-Auguste Cousio, limeur en cuivre, de Longué, et Marie-Anne Izanic, domestique, de Saumur.

François Roubinet, cavalier de manège, et Jeanne-Marie Teffo, domestique, tous deux de Saumur.

Valentin Gagneux, chapeletier, et Marie Nouchet, chapeletière, tous deux de Saumur.

Eugène Cibron, peintre, et Émilie Ruèche, couturière, tous deux de Saumur.

**COUR D'APPEL D'ANGERS**

*Les vols de la gare de Montreuil-Bellay*

Une bande d'employés du chemin de fer, organisée par un sieur Bertonnaire, exerçait un pillage en règle dans les wagons. Neuf individus furent poursuivis comme ayant participé à une série de vols de toute nature : 4<sup>e</sup> porte-monnaie, bouteilles, hutres, casquettes de fourrure, casquettes *Etat*, registres, chaînes de montre, bijoux, paquets de fil de fer, parapluies, blouses, une balle de couteil, des gilets tricot, manches, chapeaux de feutre, foulards soie, fichus d'indienne, limes, gants, brosses à cirer, chaussures, taies d'oreiller, etc.

Ces pillards se servaient en outre d'une vrille, perçaient les fûts et buvaient du vin au chalumeau.

Deux des prévenus, qui n'avaient fait que boire du vin, furent acquittés par le tribunal de Saumur. Les sept autres furent condamnés : Bertonnaire à un an de prison ; Marceau et les deux Mariette à six mois ; trois autres, à un mois de prison.

Bertonnaire et les trois derniers n'ont point interjeté appel.

Marceau et les deux Mariette comparaissent seuls devant la Cour. Ils reconnaissent leur culpabilité, notamment pour la balle de couteil ; mais ils rejettent l'inspiration du coup de wagon sur Bertonnaire qui avait déposé la balle. Ils n'osent pas le dénoncer. Ils n'ont pas osé refuser de s'associer à son vol, parce qu'il avait sur eux l'autorité de l'ancienneté.

La Cour confirme la condamnation à 6 mois de prison contre les trois prévenus.

*Une erreur judiciaire*

La Cour de Rennes avait condamné à six jours de prison pour vol deux employés de chemin de fer, les nommés Jousse et Duval, dénoncés par deux hommes d'équipe qui ne les connaissaient pas. Six témoins honora-

bles affirmaient l'impossibilité matérielle du fait ! Jousse et Duval ne perdirent pas courage : ils allèrent en cassation. L'arrêt de Rennes fut cassé et l'affaire renvoyée à la Cour d'Angers.

M. le conseiller de Montluc a exposé l'affaire d'une façon complète et très impartiale.

Le ministère public ayant renoncé à soutenir la prévention, les avocats des prévenus n'ont pas eu de peine à démontrer l'innocence de leurs clients, que la Cour a acquittés.

Détail touchant : Jousse et Duval, sans ressources depuis leur suspension, avaient fait à pied, à travers la neige, la route de Rennes à Angers pour venir soutenir leur appel devant notre Cour.

**L'INFANTICIDE DE MONTEUIL-BELLAY**

L'auteur de l'infanticide découvert le 18 mars, à Montreuil-Bellay, est une nommée Marie Girard, âgée de 27 ans, journalière à Montreuil.

Cette mère dénaturée a fait des aveux complets et a été écrouée à la prison de Saumur.

**LAICISATION D'UNE ÉCOLE**

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient de laïciser l'école communale de filles de la commune de Tigné (canton de Vihiers). Immédiatement, la municipalité tout entière a fait parvenir à ce magistrat la protestation suivante :

Monsieur le Préfet,

Par lettre du 5 novembre 1887 de M. le Sous-Préfet de Saumur, vous avez appelé le Conseil municipal de Tigné à émettre son avis sur le choix d'une institutrice titulaire pour l'école de filles.

Une délibération du 7 novembre 1887 répondait à cet appel par l'unanimité des voix en faveur du maïotien d'une sœur de Saint-Charles.

Malgré ce vote, entièrement conforme aux désirs de la presque totalité des habitants de la commune, vous venez de désigner une titulaire laïque.

Devant cette manière d'envisager les libertés communales, les soussignés, maire, adjoint et conseillers municipaux de Tigné, n'hésitent pas à vous adresser leurs plus vives protestations.

Agréé, Monsieur le Préfet, nos civilités respectueuses.

H. Godard. — Et. Boisnard. — Ed. Chabosseau. — Aubin, Jean. — Touret, Louis. — Bressin, Louis. — Courant, Henry. — Girard, Louis. — Raisio, R. — Brouard. — Aubin, François.

L'art. 48 de la loi du 30 octobre 1886 donne à M. le Préfet la faculté de déférer aux désirs des communes jusqu'au moment où l'École normale de filles ouverte à Angers en octobre 1886 aura quatre années d'existence.

Pourquoi n'en use-t-il pas, quand on lui en fait la demande ? Pourquoi surtout faire à un conseil municipal l'injure de lui demander son avis quand on a la résolution prise d'avance de n'en tenir aucun compte ? — Pourquoi ? C'est bien simple. Le législateur a voulu, dans sa haine, frapper l'instruction religieuse, les maîtres et les maîtresses qui la donnent, et tout agent qui ne s'associe pas à cette haine est mal noté. Ah ! que certain pain doit paraître amer !

Nous nous consolons de cette sorte de persécution, en pensant qu'elle éloigne de plus en plus de la République les populations froissées et que si une loi odieuse nous enlève une école, le dévouement nous en donnera vite une autre, même au prix de nouvelles charges. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

**TRAMWAY DE LA FLÈCHE AU MANS**

Les études du tracé du tramway sont terminées.

Le Conseil municipal de La Flèche vient d'exprimer le vœu, à l'unanimité, de voir construire ce tramway dans le plus bref délai possible, et il doit demander au Conseil général de vouloir bien, dans sa session d'avril, comprendre dans un même vote, et en première ligne, les deux tramways du Mans à La Flèche et à Saint-Cosme-de-Vair.

Le vénérable chapitre de l'église de Poitiers a élu vicaires capitulaires M. le chanoine Marnay et M. Perivier, ancien vicaire général de M<sup>re</sup> Bellot de Minières.

**La presse du Mans prévient les autorités militaires que l'organe boulangiste la Cocarde a été distribué dans les casernes de la ville.**

**Dernières Nouvelles**

Dépêche télégraphique.  
Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS  
Paris, 26 mars, 1 h. 15, soir.

**ACQUITTEMENT DE M. WILSON**

La chambre des appels correctionnels vient de rendre son arrêt longuement motivé acquittant Wilson, Ribeaudeau, Dubreuil et Hébert.

Le principal considérant déclare que l'escroquerie n'existe pas, M. Wilson ayant réellement une influence puissante.

**QUESTION BOULANGER**

On n'a encore aucune nouvelle du conseil d'enquête.

Le bruit court qu'une question sera posée aujourd'hui à la Chambre relativement à l'annulation des bulletins Boulanger.

**Félix Pyat élu député**

Voilà le résultat des élections d'hier :

BOUCHES DU-RHÔNE

F. Pyat, révolutionnaire, 40,204 voix, élu.  
Hervé, orléaniste, 23,638 —  
Fouquier, républicain, 12,440 —

AISNE

Général Boulanger, 45,089 voix.  
Doumer, 26,808 —  
Jacquemart, 24,670 —  
Ballottage.

**MARCHÉ de Saumur du 24 Mars 1888**

Froment-commerce, l'hectolitre	19 —	Beuf ou vache, le kil.	1 40
Id. halle (moyenne)	18 50	Mouton	1 80
Métail	15 37	Porc	1 30
Seigle	11 45	Poulets la couple	5 —
Orge	12 —	Dindonneaux	— —
Avoine	8 25	Canards	4 —
Sarrasin	10 —	Oies	10 —
Haricots blancs	24 —	Beurre le kilog.	2 40
Haricots rouges	20 —	Oeufs la douzaine	— 70
Fèves	11 —	Foin, la charretée de	— —
Noix	9 —	780 kilog.	70 —
Châtaignes	9 —	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	50 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	9 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	— —
Farine, la culasse de 157 kilog.	52 —	les 52 kilog.	500 40 —
Pain 1 <sup>er</sup> qual., le kil.	— —	Id. 2 <sup>e</sup>	38 —
Id. 2 <sup>e</sup> id.	32 c.	Id. 3 <sup>e</sup>	36 —
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31	Charbon de bois, les 100 kil.	16 —
		Charb. de terre	4 50

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

87, rue d'Orléans, Saumur,  
Où vous trouverez :  
Des Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864  
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS  
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

**AGENCE DE SAUMUR**

Rue du Marché-Noir, 49.  
Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cl<sup>es</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

**INJECTION BROU**

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. PRIX : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TROUVÉ.

Les créanciers composant l'union des créanciers de la faillite du sieur Trouvé, marchand sabotier à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont convoqués à se réunir le vendredi 30 mars 1888, à 9 heures du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour recevoir le compte que le syndic doit leur rendre et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non-excusabilité du failli.

(185) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TROUVÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Trouvé, marchand sabotier à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités à se rendre chez M. Bonneau, syndic de ladite faillite, rue d'Alsace à Saumur, le vendredi 30 mars 1888, à une heure du soir, à l'effet de recevoir un dividende de 14 0/0.

(186) Le Greffier, GAUTIER.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M. GAGNAGE, notaire à Saumur, les 16 et 20 mars 1888, enregistré, folio 150, case 1, à Saumur, par le Receveur qui a perçu pour tous droits 27 fr. 45 :

M. AUGUSTE ARMIDE, débitant de vins, et M<sup>me</sup> AMÉLIE GABILLER, son épouse qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 13.

Ont vendu à M. CHARLES RABOUAN, cordonnier, et M<sup>me</sup> VICTORINE EDELAIN, son épouse, demeurant ensemble à Saumur, place du Mouton, n° 3.

Le fonds de commerce de débitant de vins qu'a M. et M<sup>me</sup> ARMIDE font valoir dans une maison, rue du Marché-Noir, n° 13.

Les oppositions sont valablement reçues chez M. et M<sup>me</sup> RABOUAN, acquéreurs.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1888,

UNE MAISON BOURGEOISE

AVEC VASTE JARDIN,

Sise à l'entrée du Pont-Fouchard.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT

De six pièces, au premier ou au second,

Route d'Angers, en face la gare.

Etudes de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de M<sup>e</sup> COLLIN, notaire à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

LICITATION ENTRE MAJEURS

Avec admission d'étrangers

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le Jeudi 29 mars 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur,

DEUX MAISONS

Situées à Nancy (Meurthe-et-Moselle),

Appartenant à M. et M<sup>me</sup> CHAGNEAUD,

L'une rue des Quatre-Eglises, n° 71, sur la mise à prix de.... 25.000 fr.

L'autre, rue Isabey, n° 61, sur la mise à prix de..... 33.000 fr.

On adjugera même sur une seule enchère.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LE BARON ou à M<sup>e</sup> COLLIN.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 100 mètres de la gare.

Jardin potager, Clos de vigne, vastes Caves.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTE. (186)

Cabinet de M. PAUL ROBIN, expert-comptable, 36, rue de la Roë, Angers.

A VENDRE

Un Fonds de Commerce

DE

Marchand de Vins

En gros et en détail,

Situé à deux kilomètres de la ville d'Angers.

Droit au bail -- Situation exceptionnelle

BELLE CLIENTÈLE.

S'adresser, pour traiter, à M. ROBIN. (183)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 26, ou à M<sup>e</sup> AUROYER, notaire, place de la Bilange. (46)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA

MÉTairie DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnac.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Située rue de la Comédie, n° 7.

S'adresser à M. FAVARON.

A LOUER

Belle Cave en roc

S'adresser rue des Basses-Perrières, 24. (126)

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 42 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépicié et Collmann, est en ce moment à Saumur.

S'adresser à l'hôtel de Londres.

Eaux MINÉRALES NATURELLES

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

EPICERIE PARISIENNE

MAISON IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier, Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

SUCRE, 1<sup>er</sup> choix, cassé ou en pains, le kilog. 1 05 cassé régulier, le kilog.... 1 15 CAFÉ GRILLÉ, bonne qualité, le 1/2 kilog.. 2 40 1<sup>re</sup> qualité, 2 60 extra, 2 80 mélange supérieur — 3

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DR

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

Table with 7 columns: STATIONS, Expr. matin, Omn. matin, Mixte matin, Mixte soir, Expr. soir, Omn. soir, Omn. soir.

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

Table with 5 columns: STATIONS, Mixte matin, Omn. matin, Omn. soir, Omn. soir.

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

Table with 7 columns: STATIONS, Mixte matin, Mixte soir, Expr. soir, Omn. soir, Omn. soir, Expr. soir.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table with 7 columns: STATIONS, Omn. matin, Omn. soir, Omn. soir, STATIONS, Omn. matin, Omn. soir, Omn. soir.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table with 7 columns: STATIONS, Mixte matin, Mixte soir, Mixte soir, STATIONS, Mixte matin, Omn. soir, Mixte soir.

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

Table with 7 columns: STATIONS, Direct mixte matin, Omn. mixte matin, Omn. mixte matin, Omn. mixte soir, Direct mixte soir, Omn. mixte soir.

TOURS — SAUMUR — ANGERS

Table with 7 columns: STATIONS, Expr. matin, Omn. matin, Omn. matin, Omn. matin, Expr. soir, Omn. soir, Direct mixte soir.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table with 7 columns: STATIONS, Expr. matin, Omn. matin, Omn. matin, Omn. matin, Expr. soir, Omn. soir, Direct mixte soir.